**Campagne mondiale de signatures d’Amnesty International : à xxVILLExx les militants font signer des pétitions pour défendre des personnes en danger et changer leur histoire !**

**A xxxVILLExxx retrouvez le stand de pétition des militants d’Amnesty International :**

**Xx Dates xx**

**Xx Lieu xx**

**Xx Contact xx**

**Défenseure des droits des femmes torturée et emprisonnée en Arabie saoudite, influenceuse TikTok envoyée en prison en Angola, opposante du Bélarus détenue à l’isolement, défenseur.es des terres autochtones poursuivis en justice au Canada… Comme chaque année, la plus grande campagne mondiale de signatures pour protéger ou libérer des personnes en danger se déploie en France du 26 novembre au 12 décembre 2024. A cette occasion, les membres du groupe local de xxVILLExx d’Amnesty International tiendront un stand de signature de pétitions le xxDATExx à xxLIEUxx.**

**Via une série de pétitions, en ligne ou nos militants déployés partout en France, Amnesty International mène campagne pour dénoncer et améliorer neuf situations emblématiques dans un monde où les droits humains – et leurs défenseurs – sont de plus en plus menacés.**

Se mobiliser pour améliorer la situation de militants des libertés ou d’opposants emprisonnés ? Ça marche. Depuis 2001, la campagne *Changez leur histoire* (*Write for Rights* en anglais), qui se concentre chaque année sur une dizaine de situations, a permis d’améliorer concrètement la situation d’une centaine de personnes (libération, abandon des poursuites…).   
  
Cette année, une des personnalités emblématiques de *Changez leur histoire* de 2022, l’artiste et activiste russe anti-guerre Alexandra Skotchilenko, a été libérée le 1er août dans le cadre d’un échange de prisonniers. La Kirghize Rita Karasartova, elle, a été acquittée en juin, après plusieurs mois de détention en raison de son engagement en faveur de l’accès à l’eau des populations kirghizes.  
  
**Une campagne internationale**

*Changez leur histoire* est une déclinaison de la campagne mondiale (*Write for Rights*) d’Amnesty International (AI). En 2024, nos groupes locaux ont organisé en France 300 évènements permettant la signature de 640 000 pétitions.   
  
[Dans le monde, ce sont plus de 5 800 000 actions](https://www.amnesty.org/en/documents/ACT30/7787/2024/en/) (signatures de pétitions, lettres d’interpellation des autorités, peintures murales, Flash mob…) qui ont été effectuées par 1,4 millions de personnes.

Cette année, notre campagne de signatures se déroulera en France à partir du 26 novembre 2024.

Elle concerne neuf nouvelles situations de violation de droits humains. Contre les discriminations, les accusations et procès montés de toutes pièces, les détentions arbitraires et indignes, la torture en prison et l’impunité, la mobilisation des opinions française et internationale est la meilleure forme de défense. En portant haut et fort les pétitions, nous souhaitons changer concrètement l’histoire des personnes en danger.   
  
**Qui sont les 9 personnes défendues cette année ?**

* [**Manahel al Otaibi**](https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression/petitions/liberte-pour-manahel-condamnee-a-onze-ans-de-prison)**, en Arabie saoudite, emprisonnée pour avoir défendu les droits des femmes**

Manahel est instructrice de fitness, défenseure des droits humains et blogueuse de 29 ans. Elle a été condamnée à 11 ans de prison en raison de ses choix vestimentaires et de son soutien aux droits des femmes. Elle a été condamnée lors d’une audience secrète par le tribunal antiterroriste, le Tribunal pénal spécial, le 9 janvier 2024. Victime de disparition forcée de novembre 2023 à avril 2024, elle a été depuis détenue à l’isolement, torturée et battue, jusqu’à avoir une jambe cassée.

*Amnesty International demande la libération immédiate et sans condition de Manahel al Otaibi, et à ce qu’elle bénéficie d’un accès immédiat à des soins médicaux et soit détenue dans des conditions conformes aux normes internationales*.

* [**Neth Nahara**](https://www.amnesty.fr/petitions/neth-nahara-emprisonnee-angola-critique-president)**, en Angola, condamnée à deux ans d’emprisonnement pour avoir critiqué le président sur TikTok.**

Ana da Silva Miguel, connue sur TikTok sous le nom de « Neth Nahara », est une influenceuse qui se sert des réseaux sociaux pour commenter les sujets d’actualité en Angola. En août 2023, elle est arrêtée puis jugée sommairement et condamnée à six mois de prison pour « outrage à l’État, à ses symboles et à ses organes », pour la diffusion d’une vidéo sur son compte TikTok le 12 août 2023, dans laquelle elle critiquait le gouvernement et le président João Lourenço. Le 27 septembre 2023, sa peine de prison a été alourdie, passant de six mois à deux ans. Neth est séropositive. Depuis son arrestation, elle n’a pas reçu les médicaments qu’elle doit prendre quotidiennement. Cela nuit gravement à sa santé et met sa vie en grand danger.

*Amnesty International demande la libération immédiate et sans condition de Neth Nahara.*

* **Les** [**défenseur·e·s des terres de la nation Wetʼsuwetʼen**](https://www.amnesty.fr/petitions/au-canada-stop-a-la-criminalisation-et-a-la-destruction)**, au Canada, qui luttent pour protéger leurs terres ancestrales**

Les défenseur·es des terres Wet’suwet’en se battent pour protéger leur territoire et leurs sites sacrés contre la construction d’un gazoduc sur des terres non cédées, en Colombie-Britannique. La construction de ce gazoduc a été lancée sans le consentement libre et éclairé des chefs héréditaires, qui ont été tenus à l’écart de toute consultation respectueuse des normes internationales relatives aux droits humains. Les défenseur·es des terres autochtones qui s’opposent à la construction du gazoduc font l’objet de mesures de surveillance, d’intimidation et de criminalisation. En juillet 2022, le Procureur général de la Colombie-Britannique a inculpé 20 défenseur·es des droits fonciers pour outrage criminel, ces derniers ayant ignoré l’ordonnance judiciaire leur imposant de rester à distance des sites de construction du gazoduc.

*Amnesty International appelle les autorités canadiennes à stopper la criminalisation des Wet’suwet’en et d’abandonner les poursuites engagées à leur encontre.*

* [**Joel Paredes**](https://www.amnesty.fr/petitions/justice-pour-joel-paredes-eborgne-pour-avoir-manifeste-en-argentine)**, en Argentine, éborgné par un tir de balle en caoutchouc lors d’une manifestation pacifique**

Joel Paredes est un céramiste et musicien de 29 ans qui vit dans la province de Jujuy, en Argentine. Le 30 juin 2023, il a participé à une manifestation pour protester contre une réforme de la Constitution provinciale, qui inclut notamment des restrictions du droit de manifester et des mesures susceptibles de nuire à l’environnement et aux droits fonciers des peuples autochtones. La police a tiré des balles en caoutchouc sur les manifestant·es, blessant Joel. Il a définitivement perdu la vue de l’œil droit et souffre également de douleurs névralgiques invalidantes.

*Amnesty International demande justice pour Joel Paredes auprès du procureur général de Jujuy, en identifiant et traduisant en justice les responsables de ses blessures.*

* [**Kyung Seok Park**](https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression/petitions/en-coree-du-sud-kyung-seok-park-face-au-harcelement)**, en Corée du Sud, défend les droits des personnes en situation de handicap**

Kyung Seok Park est un militant pour les droits des personnes handicapées. Il organise des manifestations pacifiques pour attirer l’attention du public sur les lacunes du réseau de transports en commun de Séoul en matière d’accessibilité, et notamment sur les difficultés que rencontrent les personnes en situation de handicap pour accéder aux trains et aux métros en toute sécurité. En plus de les empêcher de participer pleinement à la vie publique et de vivre de manière autonome, ces manquements ont déjà provoqué des accidents mortels à cause d’équipements non-sécurisés. Le militantisme de Kyung Seok Park s’est heurté à des violences policières, à des campagnes publiques de diffamation et à des poursuites judiciaires.

*Amnesty International demande au Maire de Séoul de mettre un terme au recours à la force illégale, aux poursuites judiciaires et aux campagnes de diffamation à l’encontre de Kyung Seok Park et des autres militants des droits des personnes handicapées.*

* [**Dang Dinh Bach**](https://www.amnesty.fr/petitions/dang-dinh-bach-emprisonne-au-vietnam-pour-son-combat-justice-environnementale)**, au Viêt-Nam, emprisonné pour avoir défendu l’environnement**

Dang Dinh Bach (connu sous le nom de Bach) est un éminent avocat spécialisé en justice environnementale au Viêt-Nam. Il a consacré sa vie à la lutte en faveur du droit à la santé et du bien-être de communautés marginalisées souffrant de l’activité de centrales thermiques au charbon. Il a fondé une ONG qui leur offre un soutien juridique et forme des jeunes avocat.es dans le cadre de contentieux liés à l’environnement et à la pollution. En 2021, il mène une action avec l’Alliance vietnamienne pour l’énergie durable pour dénoncer la forte dépendance au charbon du Viêt-Nam. Il est arrêté le 24 juin 2021, alors que son fils n’avait que cinq jours. Accusé d’« évasion fiscale », il a été condamné à cinq ans de prison en janvier 2022, après un procès à huis clos considéré comme inéquitable. Il n’a pas revu sa famille depuis son arrestation et subit des mauvais traitements en détention.

*Amnesty International demande la libération immédiate et sans condition de Dang Dinh Bach, et sa protection d’ici-là contre toute forme de torture et mauvais traitements.*

* [**Maryia Kalesnikava**](https://www.amnesty.fr/petitions/liberte-pour-maryia-kalesnikava-figure-dopposition-au-belarus)**, au Bélarus, enlevée et emprisonnée pour avoir appelé au changement**

Maryia Kalesnikava est une femme politique, musicienne et directrice artistique du Bélarus reconnue comme prisonnière de conscience par Amnesty International. Figure de l’opposition au gouvernement actuel du Bélarus, elle a été arrêtée arbitrairement en septembre 2020 et poursuivie en justice sur la base d'accusations, telles « atteinte à la sécurité nationale » et « extrémisme », forgées de toutes pièces. Elle est actuellement détenue en prison au Bélarus où elle purge une peine de 11 ans pour avoir protesté contre les violations des droits humains, les arrestations et les poursuites arbitraires, les abus du processus électoral et l'élection présidentielle largement contestée de 2020. Son état de santé s’est gravement détérioré en détention.

*Amnesty International appelle à la libération immédiate et sans condition de Maryia Kalesnikava, et demande que sa détention se fasse jusque-là des conditions conformes aux normes internationales.*

* [**Oqba Hashad**](https://www.amnesty.fr/petitions/detention-provisoire-de-oqba-hashad)**, en Égypte, incarcéré et torturé en raison du militantisme de son frère**

Oqba Hashad, étudiant de 27 ans amputé d’une jambe, est maintenu en détention provisoire depuis mai 2019, uniquement en représailles au militantisme de son frère en faveur des droits humains, actuellement en exil. Les autorités égyptiennes ont soumis Oqba à une disparition forcée et à la torture, et lui refusent la prothèse de jambe qu’il utilise depuis un accident survenu dans son enfance. Il est détenu dans des conditions déplorables sans accès à des soins de santé adéquats. En février 2024, alors qu’un juge ordonne sa libération, de nouvelles poursuites sont lancées contre lui, pour justifier son maintien en détention.

*Amnesty International appelle à la libération immédiate et sans condition d’Oqba Hashad, et dans l’attente de sa libération à une détention dans des conditions conformes aux normes internationales et un accès aux soins médicaux nécessaires.*

* [**Şebnem Korur Fincancı**](https://www.amnesty.fr/petitions/sebnem-korur-fincanci-harcelee-combat-droits-humains)**, en Turquie, déclarée coupable pour avoir défendu les droits fondamentaux**

Ancienne présidente de la Fondation des droits humains de Turquie, la médecin légiste Şebnem Korur Fincancı a consacré sa vie à éradiquer la torture et à protéger les droits humains. Elle a notamment participé à l’élaboration du « Protocole d’Istanbul » des Nations unies contre la torture. Afin de la réduire au silence, les autorités turques ouvrent contre elle des enquêtes pénales sans fondement. En 2023, elle a été condamnée pour « propagande en faveur d’une organisation terroriste », après avoir appelé à l’ouverture d’une enquête sur la possible utilisation d’armes chimiques par l’armée turque en Irak. Ayant fait appel de cette décision, elle risque près de deux ans d’emprisonnement.

*Amnesty International demande que la justice pénale ne soit pas utilisée pour harceler Şebnem Korur Fincancı, et à ce qu’aucune nouvelle accusation ne soit portée contre elle en raison de son travail de défense des droits humains.*